

Pas de manche le dimanche

Plusieurs villes wallonnes ont résolu de régler la mendicité, ces dernières années. Liège avait ouvert la voie, dès 2001. Mais, de l'avis du bourgmestre lui-même, le règlement n'est que « très partiellement » respecté. C'est que rien n'est simple...

Le règlement ? Je m'fous du règlement. Il est idiot, le règlement », coasse Alain, la casquette frondeuse. Lui, la manche, il la fait du côté des Guillemins. Tous les jours, oui, même le dimanche. « J'ai mes habitués », dit-il. Et tant pis si on le contrôle. Et tant pis si on l'embarque, comme souvent : quelques heures au trou, c'est peanuts lorsque, comme lui, on passe toutes ses nuits sous le viaduc, « dans les bois, derrière la gare ». Aujourd'hui, on est mercredi : ce jour-là, à Liège, la mendicité n'est autorisée que sur Bressoux, Droixhe et en Outremeuse aux termes d'un règlement communal qui, depuis une bonne douzaine d'années, prétend « répartir la charge de la mendicité » sur l'ensemble du territoire urbain en imposant aux « mancheurs » un système de rotation par quartier et par jour de la semaine – pas de manche le dimanche.

« Droixhe ? Pour me faire couper la tête ? », grimace Nicolas qui tape gentiment les passants, rue du Pont d'Avroy, en plein centre-ville. Six mois, dit-il, qu'il ne s'est plus fait « serrer » : ça va pas durer. Ludo, lui, il arrive qu'on l'embastille jusqu'à quatre fois par semaine : arrestation administrative. Depuis mai 2012, le procureur du Roi de Liège autorise la police à boucler, pour douze heures maximum, les mendiants qui snobent trop ostensiblement le règlement communal : la troisième fois, c'est le violon. Mais rien n'y fait : le centre-ville attire les « mancheurs » comme un aimant. C'est là qu'il y a du monde. « Allez !, raisonne Alain sur le ton de celui qui sollicite le bon sens de son interlocuteur. Si on suit le règlement, le samedi, on peut mendier à Jupille, à Wandre et à Angleur. Tu vois, toi, tous les clodos se taper Jupille pour ramasser que dalle ? Ça tient pas debout, c'est l'histoire-là ! Ya a personne à Jupille ! »

Le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, admet lui-même que le règlement communal n'est respecté « que très partiellement ». Rien n'est simple, c'est vrai :

« La question, dit le bourgmestre, est de savoir où placer le curseur entre les attentes des citoyens qui réclament un espace public apaisé et la grande détresse de ceux qui vivent dans la rue. »

A Liège, comme dans plusieurs autres villes wallonnes, l'adoption de ce règlement a fait suite à l'abrogation, en janvier 1993, de la loi qui réprimait le vagabondage et la mendicité : il fallait une base réglementaire pour fonder l'action de la police confrontée à cette problématique délicate que la crise, toujours elle, ne faisait qu'amplifier. « Notre volonté n'a jamais été de pourchasser la pauvreté, s'insurge le bourgmestre. La Ville de Liège en fait trois fois plus, sur le terrain social, que ce qui lui est imposé par les autorités de tutelle. »

Son CPAS consacre, bon an mal an, 140 millions d'euros aux revenus d'insertion, à l'aide sociale, aux soins de santé, à l'aide au logement. A travers son Plan de cohésion sociale, la ville elle-même finance, à raison de 1,5 million d'euros par an, une kyrielle de dispositifs soutenus, pour la plupart, par des associations liégeoises qui luttent, par des biais divers, sur le front de la pauvreté – la Ville a développé un partenariat avec 28 d'entre elles.

S'agissant des « mancheurs », la première mission de la police locale est du reste de leur tendre cette perche-là : « Tout agent du corps de police est tenu de vérifier si le mendiant est ou non en rapport avec le centre public de l'aide sociale et, dans la négative, de l'y faire conduire pour vérification de ses droits et, en toutes circonstances, de lui fournir une liste des principaux services d'aide sociale en fonction sur le territoire de la Ville », précise l'article 11 du règlement communal.

Mais bon : si dense soit-il, le filet social ne les retient pas tous. Certains, quoi qu'on fasse, reviennent inexorablement à la rue. Et il en vient d'autres. Personne, à Liège, ne se hasarde à évaluer leur nombre. « Lors du dernier plan Grand Froid, 650 personnes différentes ont dormi dans les abris, mais ce n'est pas forcé-

ment le même public et il n'y a pas 650 mancheurs sur Liège », explique-t-on au Relais social du pays de Liège, qui coordonne le travail des nombreuses associations à caractère social.

C'est un public mouvant, perpétuellement renouvelé. Des gens du cru, mais aussi des étrangers que la grande ville attire. Pas mal de toxicomanes français. Il se dit, dans le milieu, que la drogue est meilleure et moins chère à Liège – les Pays-Bas sont tout près. L., en tout cas, le tient pour certain. Il extirpe d'on ne sait où – il ne porte qu'un jogging et un maillot de foot italien – une minuscule boulette serrée dans un bout de cellophane dont le tortillon a été scellé à la flamme d'un briquet. « De la brune, annonce-t-il avec un sourire ébréché. Un tiers de gramme. Dix euros à Liège, vingt à Namur. »

Certains sont là depuis des années. « Sept ans », dit Saïd. « Huit », dit Ludo. « Treize », dit Nicolas. Alain, 47 ans, ne sait plus : « Des années, soupire-t-il. Beaucoup trop. » C'est son dernier jour aux Guillemins. Demain, il entre en cure à L'Odyssée. Désintoxication alcoolique. L'occasion, peut-être, de « se remettre en

ordre : le CPAS, la mutuelle, tout ça ». Il ne touche rien. Pas un rond. Pas la force d'entreprendre des démarches : « Tous les matins, c'est pareil, dit-il. Y m'fait ma bière, puis ma méthadone. J'en peux plus. » Nicolas, lui, s'attend à reprendre le chemin de Lantin avant longtemps. Il a pris dix-sept mois ferme pour des vols de victuailles – « Récidive ! », fait-il, fataliste. Pour le bracelet électronique, il aurait fallu un domicile fixe.

« Ceux qu'un accident de la vie jette un jour dans la rue y restent rarement longtemps. Ils conservent, pour la plupart, suffisamment de repères, de ressources mentales et de contacts sociaux pour se sortir de ce mauvais pas », explique Olivier Rossias, l'un des sept éducateurs du Relais social. Il connaît bien ce milieu-là. Chaque jour, depuis quatorze ans, il parcourt des kilomètres dans les rues de

Liège, lesté d'un sac à dos qui contient tout un matériel de première nécessité : préservatifs – « *Tu m'dépannes ? Chuis à court* », annonce une prostituée rencontrée en chemin –, seringues aseptisées, feuilles d'aluminium pour l'héro... Lui aussi tente, jour après jour, de leur tendre des perches. Ou, à tout le moins, « *de maintenir du lien* ». Un défi qui sollicite toute son expérience, toute sa science de l'approche. Ce n'est jamais gagné. « *L'argent, dit-il, est rarement le problème majeur de ceux qui vivent dehors. Il y a d'abord toutes ces assuétudes dont on ne sait d'ailleurs pas toujours si la rue est la cause ou l'effet.* » Et tous ces problèmes non résolus qui s'enkystent, qui les engluent, qui

les piègent dans la rue. Coupés de tout.

Boulevard d'Avroy, voilà Joëlle qui fait la manche, les jours de messe, à la sortie de l'église de Fragnée. Juste les sorties, dit-elle : avant, la place est prise. Rue du Blanc Mouton, voilà Chris, recroquevillé dans l'encoignure d'une porte, qui s'échine à confectionner une tresse brésilienne. Il peste : cette m... d'épingle de nourrice est trop courte. Ex-camé « *à la shooteuse* », le revoilà dans la rue après deux années de cure.

Les commerçants râlent. Ces temps-ci, la ville est confrontée à une recrudescence des doléances. « *On peut comprendre*, admet Ludo. *Parfois, t'as des mecs qui sont agressifs quand y sont déblanchis* (en état

de manque). *Mais bon, si tu fais pas la manche, t'as rien.* »

Chris, comme beaucoup d'autres, perçoit le revenu d'intégration sociale (RIS) : 272 euros tous les dix jours. « *Avec ça, dit-il, tu tiens quoi ? Six jours ? Sept ?* » Il cite le prix d'un cheeseburger. Celui d'une portion de frites. « *Maintenant, mon problème, c'est ça* », finit-il par lâcher, en désignant du menton une cannette qui tiédit dans un rond de soleil. Il parle de cette cure qu'il envisage. Il parle de ce rêve qu'il dorlote : « *Moi, dit-il, ce qui me plairait, c'est juste ça : un job, une maison, une femme et des gosses.* » Olivier Rossias sourit. Il connaît bien ce rêve-là, dit-il : ils l'ont tous. ■

STÉPHANE DETAILLE

EN MARGE

Troubles mentaux ?

« *On perçoit un changement d'attitude dans le chef d'une partie des personnes se livrant à la mendicité : harcèlement des passants, propos agressifs et, plus préoccupant pour une partie d'entre elles, un refus total de prise en charge*, expliquait le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, lors d'un colloque consacré à la mendicité qui se tenait à Louvain-la-Neuve, en avril. *Ces comportements sont souvent la conséquence de troubles mentaux, mais peuvent aussi être le fait de*

personnes ne souffrant pas de maladie mentale mais qui présentent certaines inadaptations sociales (états limites, sociopathie). »

Ces comportements, selon lui, on les observerait sur « *une trentaine d'individus* » qui s'adonnent à la mendicité sur le territoire de Liège. Avec cette difficulté particulière, disait-il, que « *ces états intermédiaires* » ne sont pas pris en considération par les hôpitaux « *car la maladie mentale n'est pas manifeste* ». Et que le public concerné est rétif à toute forme d'aide. Le problème est d'autant plus difficile à gérer que « *la*

police locale ne peut appliquer aucune sanction financière ou coercitive efficace » et que les acteurs sociaux ne disposent d'aucun pouvoir contraignant pour imposer un suivi psychosocial.

S'agissant de ce public particulier, le bourgmestre évoquait diverses pistes – comme la mise en observation par mesure de protection judiciaire (loi de 1990) – tout en admettant que la mise en œuvre de chacune d'elles était compliquée tantôt par le manque de moyens, tantôt par la saturation des instances judiciaires.

ST.D.